ASSURANCE GRÊLE VIGNE

Objet de la garantie

Garantir les pertes de rendement suite à une grêle

Une assurance efficace contre les dégâts causés par la grêle

- Déclaration d'assolement à la parcelle
- Libre choix du rendement assuré dans la limite du rendement potentiel réel de chaque parcelle
- Franchise modulable à la parcelle (10% / 15% / 20%)
- Surface assurée mini : 100% de la surface du cépage assuré
- Frais supplémentaires de récoltes sans franchise (suite à grêle)



Adhérez en cliquant sur le lien Assurances Agro Solutions

avant le 30 avril 2024